



# COSS 33 *Coordination Santé Solidarité Gironde*

8 Rue de la Course 33000 Bordeaux 0614555478  
Membre de la **COORDINATION NATIONALE**  
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

## **LA COMPLEMENTAIRE SANTE D'ENTREPRISE GENERALISEE: NOUVEAU REcul POUR LA SECURITE SOCIALE !**

L'accord national interprofessionnel (ANI) a été signé le 11 janvier dernier par trois syndicats de salariés (CFDT, CGC et CFTC) et les organisations patronales. Il est en discussion pour transcription législative. Il instaure une plus grande flexibilité du code du travail ; des contreparties seraient concédées aux salariés, dont la généralisation de la complémentaire santé à tous ceux des entreprises privées d'ici 2016.

**Cette généralisation est pour nous un nouveau recul de la Sécurité sociale !**

**Ces contrats collectifs obligatoires :**

- remettent en cause le principe d'universalité fondateur de la Sécurité Sociale ; il va concerner les seuls salariés du privé et sera géré par des opérateurs privés.
- sont actuellement subventionnés à hauteur de 4 milliards (déductions fiscale et sociale, aux dépens de la Sécu.). Leur extension par l'ANI va coûter à l'Etat, c'est-à-dire à tous les contribuables, 2 milliards de plus, y compris pour ceux qui n'ont pas d'assurances...et ce sans réelle contrepartie en terme de non sélection des risques et de proportionnalité des primes aux revenus. .. !
- ont contribué à masquer le désengagement de la Sécurité Sociale dans la prise en charge des dépenses de santé, ont facilité les dépenses mal remboursées par la Sécu., ainsi que l'inflation des dépassements d'honoraires.

Si le gouvernement continue dans cette voie de la complémentaire santé généralisée, c'est-à-dire de l'assurance santé privée pour tous, il va nous entraîner vers la fin officielle d'un système de santé égalitaire et solidaire !



### **STOPPONS LES TRANSFERTS DE PRISE EN CHARGE QUI NOUS FONT ALLER :**

- DE LA SECU VERS LES ASSURANCES PRIVEES !
- DE LA SOLIDARITE VERS LE CHACUN POUR SOI !

**DONNONS LES MOYENS FINANCIERS POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE SECU. ( cf Régime d'ALSACE-MOSELLE )**